

# Séance du Conseil Municipal du lundi 9 décembre 2019

#### **COMPTE RENDU SOMMAIRE**

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF le NEUF DECEMBRE à NEUF HEURES, le Conseil Municipal de la Commune d'ORANGE, légalement convoqué le 2 décembre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans le lieu habituel de ses séances, en session du mois de DECEMBRE ;

Sous la présidence de M. Jacques BOMPARD, Maire

#### **ETAIENT PRESENTS:**

M. Gérald TESTANIERE, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. Denis SABON, Mme Muriel BOUDIER, M. Jean-Pierre PASERO, Mme Marcelle ARSAC, Mme Anne CRESPO, M. Claude BOURGEOIS, Mme Catherine GASPA, Adjoints

Nombre de membres :

• En exercice : 35 • Présents : 27 • Votants : 35

M. Armand BEGUELIN, M. Jacques PAVET, Mme Marie-Josèphe MARTIN, M. Michel BOUYER, M. Bernard EICKMAYER, Mme Danièle GARNAVAUX, Mme Chantal GRABNER, M. Xavier MARQUOT, M. Jean-Michel BOUDIER, Mme Marion STEINMETZ-ROCHE, Mme Sandy GlL (TRAMIER), Mme Christiane LAGIER, Mme Anne-Marie HAUTANT, Mme Régine PELLEGRIN, Mme Christine BADINIER, M. Gilles LAROYENNE, Mme Yannick CUER, Mme Fabienne HALOUI, Conseillers Municipaux.

#### Absents excusés :

Mme Edmonde RUZE	qui donne pouvoir à	M. Jean-Pierre PASERO
M. Jean-Christian CADENE	qui donne pouvoir à	Mme Muriel BOUDIER
Mme Danielle AUBERTIN	qui donne pouvoir à	Mme Catherine GASPA
Mme Marie-France LORHO	qui donne pouvoir à	Monsieur le Maire
Mme Carole PERVEYRIE	qui donne pouvoir à	M. Denis SABON
M. Nicolas ARNOUX	qui donne pouvoir à	M. Claude BOURGEOIS
M. Guillaume BOMPARD	gui donne pouvoir à	Mme Marie-Thérèse GALMARD

Mme Anne-Marie HAUTANT a quitté la séance au cours du débat du dossier N° 1 après avoir donné pouvoir à Mme Christine BADINIER

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Marion STEINMETZ-ROCHE est nommée secrétaire de séance.

#### <del>ଌ</del>୶ୡ

Monsieur le Maire, avant de passer à l'ordre du jour, soumet le procès-verbal sommaire de la séance du 8 novembre 2019 à l'approbation du Conseil.

Ce dernier est approuvé à la majorité :1 abstention : Mme Fabienne HALOUI et 2 voix contre : Mmes Anne-Marie HAUTANT et Christine BADINIER

Puis il indique qu'une information relative aux mises à disposition d'agents entre la Ville, la CCPRO et le CCAS a été déposée sur les tables.

#### RAPPORTEUR: Monsieur le Maire

- 1 CREATION DE CABINETS MEDICAUX ET PARA-MEDICAUX DELIBERATION DE PRINCIPE RELATIVE A L'ALIENATION DE GRE A GRE DE BIENS COMMUNAUX SIS AVENUE DE L'ARC DE TRIOMPHE ET AVENUE HENRI FABRE
  - Le Conseil Municipal **DECIDE** de consulter le service France Domaine afin qu'il évalue la valeur vénale des biens communaux susvisés et **ADOPTE** le principe de l'aliénation de gré à gré de ces derniers

2 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT et Mme BADINIER) 33 VOIX POUR

# ADOPTE A LA MAJORITE

- 2 DELIBERATION DE PRINCIPE RELATIVE A L'ALIENATION DE GRE A GRE D'UN DELAISSE DE TERRAIN COMMUNAL SIS RUE MEYNE CLAIRE AU PROFIT DES PROPRIETAIRES RIVERAINS
  - Le Conseil Municipal DECIDE de consulter le service France Domaine afin qu'il évalue la valeur vénale de ce bien et ADOPTE le principe de l'aliénation de gré à gré de ce dernier

2 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT et Mme BADINIER) 33 VOIX POUR

### ADOPTE A LA MAJORITE

- 3 BILAN DE CONCERTATION ET ARRET DU PROJET DE REVISION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE (RLP) SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ORANGE
  - Le Conseil Municipal **APPROUVE** le bilan de la concertation afférente au Règlement Local de Publicité et **ARRETE** le projet de Règlement Local de Publicité sur l'ensemble du territoire de la Commune d'ORANGE.

4 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT, Mme BADINIER, Mme PELLEGRIN et Mme CUER) 31 VOIX POUR

# ADOPTE A LA MAJORITE

- 4 RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES SUR LE SITE DU «LAMPOURDIER» DANS LE CADRE DU PROGRAMME COLLECTIF DE RECHERCHE ARAUSIO 105 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
  - Use Conseil Municipal DECIDE D'ATTRIBUER une subvention d'un montant de 54 600,00 € à l'association 2ASM et APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et ladite association

**35 VOIX POUR** 

ADOPTE A L'UNANIMITE

#### RAPPORTEUR: Gérald TESTANIERE

- 5 DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL: DEROGATIONS ACCORDEES PAR LE MAIRE / DESIGNATION DES DIMANCHES POUR L'ANNEE 2020
  - Le Conseil Municipal **EMET** un avis favorable à la proposition de désigner les dimanches pendant lesquels le repos hebdomadaire pourra être supprimé aux dates suivantes pour l'année 2020 :
    - Commerces de voitures et de véhicules automobiles légers (code NAF 45-11) : 19 janvier, 15 mars, 14 juin, 13 septembre et 11 octobre ;
    - Commerces de détail d'Équipements Automobiles (code NAF 45-32) : 6 décembre, 13 décembre, 20 décembre et 27 décembre ;
    - Commerces de détail de pains, pâtisseries et confiseries (code NAF 47-24Z) : 12 avril, 6 décembre, 13 décembre et 20 décembre ;
    - Magasins non spécialisés (code NAF 47-1) :
      - 12 janvier, 28 juin, 6 septembre, 1er novembre, 8 novembre, 15 novembre, 22 novembre, 29 novembre, 6 décembre, 13 décembre, 20 décembre et 27 décembre;
    - Magasins spécialisés Alimentaire (code NAF 47-2):
       6 décembre, 13 décembre, 20 décembre et 27 décembre;
    - Magasins spécialisés Biens culturels et de loisirs (code 47-6):
       12 janvier, 29 novembre, 6 décembre, 13 décembre et 20 décembre;
    - Magasins spécialisés Autres commerces de détail (code NAF 47-7):
       12 janvier, 19 janvier, 14 juin, 28 juin, 5 juillet, 30 août, 6 septembre, 13 septembre, 29 novembre, 6 décembre et 20 décembre

3 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT, Mme BADINIER et Mme HALOUI)
32 VOIX POUR

### ADOPTE A LA MAJORITE

M. le Maire donne la présidence à M. Gérald TESTANIERE. Puis, accompagné de Mme Marcelle ARSAC, il quitte temporairement la séance pour le dossier N°6.

- 6 DEMANDE DE PROTECTION FONCTIONNELLE DE MONSIEUR JACQUES BOMPARD, MAIRE ET DE MADAME MARCELLE ARSAC, ADJOINTE AU MAIRE
  - Le Conseil Municipal ACCORDE la protection fonctionnelle à M. Le Maire et Mme Marcelle ARSAC

2 ABSTENTIONS (M. LAROYENNE et Mme CUER)
4 VOIX CONTRE (Mme HAUTANT, Mme BADINIER, Mme PELLEGRIN et Mme HALOUI)
26 VOIX POUR

### ADOPTE A LA MAJORITE

#### RAPPORTEUR: Marie-Thérèse GALMARD

- 7 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2020 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE PREMIER VERSEMENT
  - Use Conseil Municipal **DECIDE D'ALLOUER** un premier versement d'un montant de 700 000,00 € sur la subvention de fonctionnement 2020 au Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire et Mme GALMARD ne prennent pas part au vote 2 ABSTENTIONS (M. LAROYENNE et Mme CUER) 1 VOIX CONTRE (Mme HALOUI) 30 VOIX POUR

#### **RAPPORTEUR: Denis SABON**

- 8 CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE AUPRES DU CENTRE DE GESTION DE VAUCLUSE (CDG 84) MISSIONS ELARGIES
  - Le Conseil Municipal DECIDE DE CONCLURE la convention au service de médecine préventive auprès du Centre de Gestion de Vaucluse à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour un suivi médical complet des agents de la collectivité

**35 VOIX POUR** 

# ADOPTE A L'UNANIMITE

- 9 SERVICE FUNERAIRE MUNICIPAL ADOPTION DU NOUVEAU TARIF GENERAL 2020
  - Le Conseil Municipal ADOPTE le tarif général correspondant à la présentation définie par le modèle de devis obligatoire, applicable au 1er janvier 2020

**35 VOIX POUR** 

### ADOPTE A L'UNANIMITE

- 10 SERVICE FUNERAIRE MUNICIPAL MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CHAMBRE FUNERAIRE MUNICIPALE
  - Le Conseil Municipal ADOPTE le nouveau règlement intérieur de la chambre funéraire

3 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT, Mme BADINIER et Mme CUER) 32 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE

- 11 SERVICE FUNERAIRE MUNICIPAL MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CREMATORIUM
  - Le Conseil Municipal ADOPTE le nouveau règlement intérieur du crématorium

3 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT, Mme BADINIER et Mme CUER) 32 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE

#### **RAPPORTEUR: Marcelle ARSAC**

- 12 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES.
  REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT. DETERMINATION DU
  MONTANT DE LA CONTRIBUTION COMMUNALE AU FINANCEMENT DES ECOLES PRIVEES SOUS
  CONTRAT
  - Le Conseil Municipal FIXE la participation financière pour un élève scolarisé à Orange et les montants de la contribution communale aux financements des écoles privées sous contrat à :
    - 629,95 € par élève scolarisé en classe maternelle,
    - 330,69 € par élève scolarisé en classe élémentaire

35 VOIX POUR

ADOPTE A L'UNANIMITE

#### **RAPPORTEUR: Jean-Pierre PASERO**

- 13 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « AVENIR CYCLISTE ORANGEOIS »
  - Use Conseil Municipal DECIDE D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle à l'association « AVENIR CYCLISTE ORANGEOIS » d'un montant de 1 500 €

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote 34 VOIX POUR

### ADOPTE A L'UNANIMITE

- 14 CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LES ASSOCIATIONS «STARS ANGEL CHEERLEADING» « UNION SPORTIVE GRES ORANGE SUD » « AVENIR GYMNIQUE ORANGEOIS » « HAND BALL CLUB ORANGEOIS » « UNION ATHLETISME ORANGEOIS »
  - Le Conseil Municipal ADOPTE les termes de la convention type d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville et les associations susvisées

2 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT et Mme BADINIER) 33 VOIX POUR

### ADOPTE A LA MAJORITE

#### **RAPPORTEUR: Anne CRESPO**

- 15 ETALEMENT DES CHARGES CONCERNANT LE REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE
  - Le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjointe Déléguée aux finances à signer tous les documents relatifs à ce dossier concernant la passation d'écritures comptables relative à cet étalement de charges de la façon suivante :
    - a) Transfert de la charge en 2019.
      - Recette de fonctionnement au compte 791 « Transfert de charges de gestion courante » : 21 990 € ;
      - Dépense d'investissement au compte 4818 « Charges à étaler » : 21 990 € ;
    - b) Amortissements annuels de la charge à répartir sur plusieurs exercices, de 2019 à 2023.
      - Dépense de fonctionnement au compte 6812 « Dotation aux amortissements des charges de fonctionnement à répartir » : 4 398 € ;
      - Recette d'investissement au compte 4818 « Charges à étaler » : 4 398 €.

2 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT et Mme BADINIER) 33 VOIX POUR

### ADOPTE A LA MAJORITE

- 16 BUDGET PRINCIPAL VILLE D'ORANGE EXERCICE 2019 DECISION MODIFICATIVE N° 4
  - Le Conseil Municipal APPROUVE les modifications budgétaires présentées

6 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT, Mme BADINIER, Mme PELLEGRIN, M. LAROYENNE, Mme CUER et Mme HALOUI)
29 VOIX POUR

#### 17 INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR — EXERCICE 2019

Unicipal SE PRONONCE favorablement sur le versement de l'indemnité de conseil au Comptable du Trésor d'un montant de 4 572,23 € brut au titre de l'année 2019, pour les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable

2 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT et Mme BADINIER) 33 VOIX POUR

# ADOPTE A LA MAJORITE

- 18 BUDGET PRINCIPAL VILLE D'ORANGE EXERCICE 2019 TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES ADMISSION EN NON VALEUR ET EXTINCTION DE LA DETTE
  - Le Conseil Municipal DONNE un avis FAVORABLE pour l'admission en non-valeur et l'extinction de la dette de ces sommes non recouvrées d'un montant total de 10 103,11 € pour les années 2012 à 2018
  - 4 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT, Mme BADINIER, M. LAROYENNE et Mme CUER) 31 VOIX POUR

# ADOPTE A LA MAJORITE

- 19 BUDGET PRINCIPAL VILLE D'ORANGE AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE LIQUIDATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020
  - Le Conseil Municipal **DECIDE D'INSCRIRE** les crédits d'investissements correspondants à 25% des inscriptions budgétaires 2020, sur le budget primitif du Budget Principal de la Ville d'Orange
  - 5 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT, Mme BADINIER, M. LAROYENNE, Mme CUER et Mme HALOUI) 30 VOIX POUR

### ADOPTE A LA MAJORITE

- 20 SERVICE FUNERAIRE MUNICIPAL BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES ADMISSION EN NON VALEUR ET EXTINCTION DE LA DETTE-EXERCICE 2019
  - Le Conseil Municipal DONNE un avis FAVORABLE pour l'admission en non-valeur et l'extinction de la dette de ces sommes non recouvrées d'un montant total de 3 620.00 € pour les années 2015 à 2018
  - 4 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT, Mme BADINIER, M. LAROYENNE et Mme CUER) 31 VOIX POUR

# ADOPTE A LA MAJORITE

- 21 SERVICE FUNERAIRE MUNICIPAL BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES ADMISSION EN NON VALEUR ET EXTINCTION DE LA DETTE EXERCICE 2019
  - Le Conseil Municipal DONNE un avis FAVORABLE pour l'admission en non-valeur et l'extinction de la dette de ces sommes non recouvrées d'un montant total de 1 780.00 € pour les années 2015 à 2018
  - 4 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT, Mme BADINIER, M. LAROYENNE et Mme CUER) 31 VOIX POUR

- 22 SERVICE FUNERAIRE MUNICIPAL BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE LIQUIDATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020
  - Le Conseil Municipal DECIDE D'INSCRIRE les crédits d'investissements correspondants à 25% des inscriptions budgétaires 2020, sur le budget primitif du Budget Annexe des Pompes Funèbres

5 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT, Mme BADINIER, M. LAROYENNE, Mme CUER et Mme HALOUI)
30 VOIX POUR

### ADOPTE A LA MAJORITE

- 23 SERVICE FUNERAIRE MUNICIPAL BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE LIQUIDATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020
  - Le Conseil Municipal **DECIDE D'INSCRIRE** les crédits d'investissements correspondants à 25% des inscriptions budgétaires 2020, sur le budget primitif du Budget Annexe du Crématorium

5 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT, Mme BADINIER, M. LAROYENNE, Mme CUER et Mme HALOUI) 30 VOIX POUR

### ADOPTE A LA MAJORITE

#### RAPPORTEUR : Claude BOURGEOIS

- 24 PROMESSE AUTHENTIQUE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE DE LA TOITURE DU BATIMENT SISE SERVICES TECHNIQUES RUE HENRI NOGUERES TERRAIN CADASTRE SECTION BX N° 477; ENTRE LA COMMUNE D'ORANGE ET LA SOCIETE TERRE ET LAC POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES
  - Le Conseil Municipal APPROUVE les termes de la promesse authentique de Bail emphytéotique présentée

2 REFUS DE VOTE (Mme HAUTANT et Mme BADINIER)
4 VOIX CONTRE (Mme PELLEGRIN, M. LAROYENNE, Mme CUER et Mme HALOUI)
29 VOIX POUR

# ADOPTE A LA MAJORITE

- 25 RESTITUTION DE VEHICULES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS REUNI D'ORANGE A LA COMMUNE
  - Le Conseil Municipal APPROUVE les termes de la promesse authentique de Bail emphytéotique présentée

4 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT, Mme BADINIER, Mme CUER et Mme HALOUI)
31 VOIX POUR

### ADOPTE A LA MAJORITE

- 26 VENTE DE VEHICULES COMMUNAUX DEVENUS INUTILISABLES
  - Le Conseil Municipal DECIDE DE VENDRE en l'état des véhicules inutilisables au prix de 30 000 € TTC

3 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT, Mme BADINIER et Mme PELLEGRIN)
32 VOIX POUR

#### RAPPORTEUR: Catherine GASPA

- MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DIFFUSION DU 27 BULLETIN MUNICIPAL - RETRAIT DES DELIBERATIONS N° 573/2019 ET N° 734/2019
  - Le Conseil Municipal DECIDE DE RETIRER la délibération N° 573/2019 en date du 24 septembre 2019 et la délibération N° 734/2019 en date du 8 novembre 2019

**35 VOIX POUR** 

#### ADOPTE A L'UNANIMITE কল্পকল্প

- 28 **BUDGET ANNEXE «TRANSPORT ORANGE»** AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE LIQUIDATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020
  - 🔖 Le Conseil Municipal DECIDE D'INSCRIRE les crédits d'investissements correspondants à 25% des inscriptions budgétaires 2020, sur le budget primitif du Budget Annexe Transport

5 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT, Mme BADINIER, M. LAROYENNE, Mme CUER et Mme HALOUI) 30 VOIX POUR

> ADOPTE A LA MAJORITE কল্ককল্ক

#### **RAPPORTEUR: Armand BEGUELIN**

- 29 MODIFICATION DU MARCHE RELATIF AU NETTOYAGE DES LOCAUX ET VITRES - ANNEES 2018-2021 - LOT.2 - GROUPES SCOLAIRES ET CENTRES DE LOISIRS
  - Le Conseil Municipal APPROUVE la modification de marché relative à l'ajout d'un prix supplémentaire au marché 121/17 « nettoyage des locaux et des vitres, années 2018-2021, pour le lot.2 ; groupes scolaires et centres de loisirs »

5 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT, Mme BADINIER, M. LAROYENNE, Mme CUER et Mme HALOUI) 30 VOIX POUR

> ADOPTE A LA MAJORITE কল্পকল্প

La séance est levée à 11 H 35

Vu pour être affiché le :

1 2 DEC 2019

et publié sur le site internet de la Ville

Conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les délibérations peuvent être consultées auprès des services intéressés conformément à l'article L 2121-26 du

Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jacques BOMPARD.